



Colloque Colibex (CNRS/FRQ)

« **Nouvelles perspectives sur la liberté d'expression.**
Colloque de la recherche émergente »

23 et 24 janvier 2025 – Paris, Sorbonne.

À quels défis contemporains se trouve confrontée la liberté d'expression ? C'est en écho à cette vaste et cette riche question que la Chaire de recherche France-Québec sur les enjeux contemporains de la liberté d'expression (COLIBEX) a vu le jour en janvier 2023, portée à la fois par le CNRS et les FRQ.

Coordonnée depuis janvier 2023 par huit cotitulaires, quatre au Québec et quatre en France, la chaire COLIBEX vise à développer la recherche et la formation sur la liberté d'expression, dans une dimension collaborative et internationale. Son objectif est de fournir des outils aux chercheur·ses, aux professionnel·les, aux décideur·euses et au grand public pour penser, exercer et encadrer cette liberté. Elle est en ce sens organisée en réseaux transnationaux avec de nombreux collaborateurs·ices, doctorant·es, et post-doctorant·es.

Riche d'une première édition fructueuse tenue à Montréal en mars 2024, la Chaire COLIBEX organise à nouveau un colloque de la recherche émergente sur la liberté d'expression. Pour sa prochaine édition française qui se tiendra à Paris les 23 et 24 janvier 2025, le colloque entend promouvoir les travaux récents ou en cours menés par des doctorant·es, jeunes docteur·es et post-doctorant·es issu·es de disciplines diverses (science politique, droit, sociologie, histoire, linguistique, ethnologie, littérature ...).

L'objectif de ce colloque est de favoriser le dialogue au sein de la recherche émergente afin de penser les enjeux liés à la liberté d'expression sous de nouveaux éclairages.

Argumentaire

Au sein de la Chaire Colibex, quatre axes de recherche ont été privilégiés. La liberté d'expression y est envisagée dans ses rapports avec :

- **Les droits humains fondamentaux et la démocratie** : Comment la liberté d'expression dans sa dimension juridique fait-elle l'objet de régulations et comment les contextes politiques jouent-ils sur ces dernières ? Quels arguments servent à justifier ces restrictions ? Comment interagit-elle avec d'autres libertés fondamentales ? En tant qu'objet du droit et norme sociale, comment la liberté d'expression invite-t-elle à penser le rapport entre le droit et d'autres formes de régulation ?
- **Les croyances religieuses et les identités** : Comment se définit le rapport aux croyances dans les sociétés sécularisées ? A l'inverse, comment est conçue la liberté d'expression dans les sociétés religieuses ? Dans quelle mesure la liberté d'expression a-t-elle vocation à protéger la diffusion d'idées critiques ? Quelles sont les limites de l'acceptable, de l'offense, du dicible et de l'indicible ? Qui a autorité pour dire quoi, et qui a autorité pour limiter la parole ? Dans quelle mesure la liberté d'expression existe-t-elle à l'intérieur et pour les groupes religieux, notamment minoritaires ? Comment les religions sont-elles utilisées comme des instruments de réduction ou de défense des libertés ?

- **Les savoirs et la science** : Quelles possibilités ou contraintes entourent l'expression des scientifiques et des institutions académiques ? Comment les normes d'intégrité et d'éthique scientifique sont-elles définies et évoluent-elles ? Comment les conditions matérielles de la recherche et les enjeux de financement encadrent-ils les libertés académiques ? En quoi la liberté d'expression est-elle une condition nécessaire à la démarche scientifique ? Comment son cadre pèse-t-il sur la diffusion des savoirs au sein du champ académique, dans le cadre d'activités pédagogiques et au cours de débats publics ?
- **La censure et la création** : Que nous enseignent les épisodes de censure et de polémiques envers certaines productions artistiques et littéraires ? Quelle est la responsabilité des auteur·ices envers leur création ? La liberté d'expression artistique doit-elle s'arrêter là où commencent les sensibilités individuelles ou communautaires ?

Les propositions de communication pourront s'inscrire dans ces différents axes, sans s'y réduire. Pourront ainsi être envisagées d'autres libertés associées (académique, de religion, d'information) ou des notions connexes (négationnisme, discrimination, blasphème, tabou, contrôle, autoritarisme, diffamation, orthodoxie...) à la liberté d'expression.

Modalités de candidature

Les propositions de communications, rédigées en français ou en anglais, ne devront pas dépasser 3000 signes et devront être envoyées avant le 1^{er} octobre 2024 à cette adresse : chairecolibex@gmail.com. Les propositions seront accompagnées d'une courte présentation biobibliographique.

Le déplacement des participant·es pourra être pris en charge par la Chaire.

Une publication est envisagée.

Pour plus d'informations sur la Chaire COLIBEX, voir : <https://libexpress.hypotheses.org/>.

Comité d'organisation

- Chloé BRAVO – Doctorante contractuelle, Triangle, Université Lyon 3
- Titouan CARRÈRE – Doctorant contractuel, Triangle, Université Lyon 3
- Clémence FAUGÈRE – Post-doctorante, CESSP / CNRS
- Julie-Anne GODIN-LAVERDIÈRE – Coordinatrice de la Chaire, volet québécois

Comité scientifique : Anna Arzoumanov (Sorbonne Université, STIH), Thibaud Boncourt (Université Lyon 3, Triangle, IUF), Thomas Hochmann (Université Paris Nanterre, CTAD, IUF), Hanane Karimi (Université de Strasbourg, LinCS).